

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1161

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Investir pour la France de 2030 »**

Sont exclus des crédits de la mission : « Investir pour la France de 2030 » les sociétés et groupes de sociétés redevables de l'impôt sur les sociétés prévu à l'article 205 du code général des impôts qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 000 euros dont le résultat imposable pour l'exercice 2023 considéré au titre de l'impôt sur les sociétés précité est supérieur ou égal à 1,20 fois la moyenne de son résultat imposable des exercices 2018, 2019 et 2022.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure du bénéfice des aides publiques issues de la mission Investir pour la France de 2030 pour les entreprises qui répondent à la définition des superprofits.

Pour une gestion efficace des finances publiques, il semble évident que les fonds alloués aux entreprises aillent à celles qui en ont vraiment besoin. L'État ne devrait pas avoir à contribuer à l'investissement d'entreprises qui par ailleurs dégagent des superprofits. Une entreprise qui serait dans ce cas est en moyen d'autofinancer ses investissements.

Or les mécanismes actuels permettent aux entreprises de dégager, grâce à l'argent des contribuables français, des profits qui rémunèrent les actionnaires plutôt que d'organiser la France de 2030. Par exemple, l'État a-t-il besoin de concourir à hauteur de 5 millions d'euros à l'installation d'un système d'économie d'énergie sur une installation énergétique d'un pétrolier qui dégage chaque année des dizaines de milliards de bénéfices ?

Par raison et par éthique, la mission France 2030 doit aider les entreprises qui en ont réellement besoin, et donc mieux flécher ses investissements. C'est ce que propose cet amendement.